

Toutefois, je suis un peu déçu que le ministre n'ait pas abordé certaines des questions qui, à mon avis, devraient présenter de l'intérêt pour lui et pour son gouvernement. Je renvoie par exemple aux observations qu'un économiste de la First Marathon Securities Ltd. a faites dans le *Financial Post*, et je cite:

De la somme minimale de 81 millions de dollars, il a déduit un gain de 49.5 millions provenant de la vente de certains placements, 36 millions représentant des frais généraux capitalisés ainsi que des charges financières, 50.5 millions pour l'amortissement des frais de prospection dans les régions isolées et 71 millions provenant de la vente du stock de soufre qui... s'il est écoulé à ce rythme sera épuisé d'ici deux ans et demi.

J'avais espéré que le ministre profiterait de l'occasion afin de dissiper certaines craintes, de mettre fin aux conjectures voire aux allégations. Selon certaines insinuations qui n'émanent pas de l'institution financière en question mais d'autres, la Bourse de Toronto pourrait entreprendre une enquête sur la vente de ces actions et la majoration de leur valeur. J'ignore si la rumeur est fondée, mais le ministre a ces renseignements à sa disposition et j'avais espéré qu'il apporterait des éclaircissements à ce sujet. En outre, cette institution financière laisse entendre que la CDC minimise sa dette de 330 millions vue que la majeure partie se trouve en devises américaines et que la société n'a pas tenu compte des fluctuations du taux de change.

Je suis également un peu inquiet parce que le ministre n'a fait aucune mention de consultations avec les syndicats ouvriers touchés par suite de la vente de ces actions. Nous aurons peut-être l'occasion de l'interroger au comité à ce sujet. J'espère que le ministre nous fournira volontiers ces renseignements.

La loi initiale adoptée au début des années 70, monsieur le Président, restreignait les avoirs des particuliers et des sociétés à un maximum de 3 p. 100. Toutefois, le nouveau projet de loi modifie radicalement ces règles. Les alinéas *a*), *b*) et *c*) de l'article 5 limitent un Canadien ou un groupe d'associés canadiens à 25 p. 100 des actions donnant droit de vote. Les non-résidents sont limités à 10 p. 100 des actions donnant droit de vote. L'investissement étranger global est limité à 25 p. 100 des actions donnant droit de vote. Le gouvernement actuel semble être en faveur de l'investissement étranger et contre l'investissement canadien. Ce projet de loi avait été rédigé à l'origine de façon à favoriser le droit de propriété et la gestion des Canadiens, mais le ministre a haussé la proportion de propriété étrangère à 25 p. 100. D'aucuns prétendent, et ce serait en partie fondé, que 25 p. 100 ne constitue pas une proportion considérable. Ma foi, elle est suffisamment élevée. Je serais disposé à accepter certains placements étrangers, mais il serait plus juste et équitable de les fixer peut-être à la moitié de ce chiffre.

Je voudrais parler un instant des sondages. Je ne fais guère confiance aux sondages Gallup pour des raisons évidentes. Toutefois, je sais que le gouvernement y prête foi et dans certains cas à juste titre. Un sondage Gallup effectué en juillet dernier révélait que la majorité des Canadiens interrogés, soit 51 ou 52 p. 100, croyaient que nous avions suffisamment d'investissements étrangers au Canada. Néanmoins, en dépit de cela, le gouvernement a fait tout le contraire. Il va à

Corporation de développement du Canada

l'encontre des vœux des Canadiens. Je ne prétends pas que nous devrions renoncer entièrement aux investissements étrangers. Je ne préconise pas une ligne de conduite de ce genre. Toutefois, je demande au gouvernement et au ministre de se montrer raisonnables dans l'intérêt bien compris du droit de propriété et de gestion au Canada. Ce n'est pas parce qu'un particulier ou un parti souhaite limiter l'investissement étranger quand cela s'impose, et j'insiste là-dessus, que les ministériels et leurs amis des médias devraient nous accuser d'être anti-américains. Car nous ne sommes pas anti-américains. Ni anti-français, ni anti-britanniques ni anti-qui que ce soit. Quand les intérêts du Canada sont en jeu, il faut examiner avec beaucoup de soin et de prudence les restrictions ou l'absence de restrictions concernant l'investissement étranger.

• (1140)

J'ai déjà expliqué ici même, et je le répète aujourd'hui, que les Canadiens veulent posséder et diriger leurs entreprises et souhaitent que les pouvoirs publics, surtout le gouvernement central, encouragent par tous les moyens cet état de choses. Je pense, et j'espère que le ministre en conviendra, que la Corporation de développement du Canada a agi en ce sens. Je demande au ministre de réexaminer le passage du projet à l'étude qui concerne l'investissement étranger. Nous aurons l'occasion d'en reparler au comité et d'écouter les témoins que nos partis souhaitent inviter à nos séances.

Pour terminer, monsieur le Président, je voudrais vous rappeler que la Corporation de développement du Canada a été conçue et créée par un gouvernement libéral en dépit des objections des néo-démocrates et des conservateurs. Nous sommes convaincus que cette privatisation d'une entreprise publique est une bonne initiative. Nous l'avons déjà proposée en 1972. Les conservateurs auraient pu liquider cette société à \$16 l'action en 1979, mais à cause de l'incompétence totale du gouvernement de l'heure, ils ont manqué cette occasion. Pour terminer, je souhaite que ce projet soit renvoyé au comité législatif afin que nous puissions l'étudier en détail.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je me joins à mon collègue libéral pour souhaiter la bienvenue au ministre. Je me réjouis particulièrement de le voir de retour puisque, même si je risque de surprendre la Chambre, j'ai quelques félicitations à lui adresser. J'espère pouvoir m'attribuer le mérite de l'avoir exhorté avec insistance à montrer plus de poigne dans ses négociations avec les Japonais, puisqu'il a réussi à obtenir de la société Toyota des engagements plus importants que ceux que nous ont donnés d'autres fabricants d'automobiles japonais; en effet, Toyota a annoncé clairement son intention de fabriquer des voitures dans le cadre de l'Accord sur l'automobile. Ainsi, cette société s'engage à respecter les niveaux relatifs à la teneur canadienne, ce qui va créer beaucoup plus d'emplois dans notre pays. Je m'en réjouis. Je suis également très heureux de la réussite de ses entretiens avec Hyundai. Après avoir transmis mes félicitations au ministre, il est possible que ce soient les seules d'ici la fin de la session.